

But du séjour: **Séjour auprès de la famille (hors des conditions du regroupement familial)**

Check-list



Notice:

Pour un séjour auprès d'un(des) membre(s) de la famille ressortissant(s) suisse(s) ou étranger(s) titulaire(s) d'un permis C, B ou L lorsque des motifs importants sont à faire valoir.

Il n'y a pas de droit à obtenir une autorisation de séjour pour ce motif. Le séjour est réglé en application de l'article 30, alinéa 1, lettre b de Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr).

La présente ne concerne pas les descendants du conjoint d'un ressortissant suisse âgés de moins de 21 ans ou plus si l'entretien est garanti et les ascendants étrangers du ressortissant suisse ou de son conjoint si l'entretien est garanti et s'ils disposent d'une autorisation de séjour durable émise par un pays concerné par l'Accord sur la libre circulation des personnes qui peuvent se prévaloir de l'article 42, alinéa 2 de la LEtr.

En cas d'acceptation par le Service de la population (SPOP), le dossier est soumis à l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM) s'agissant d'une dérogation aux conditions d'admission.

Liste des documents	Transmis par le CDH	Transmis au SPOP *
• Preuve officielle du lien familial (document d'état civil tel que certificat de famille, acte de naissance, etc)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Lettre explicative motivant la nécessité de rejoindre la famille en Suisse, le cas échéant accompagnée des justificatifs utiles (certificat médical détaillé, preuve d'indigence à l'étranger, etc)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Annexe à la lettre précitée indiquant la composition de la famille (parents, enfants, frères et soeurs, grands-parents) et leur lieu de séjour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• "Attestation de prise en charge financière" signée par la famille en Suisse accompagnée des justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence -ou non- de versements de prestations de l'assistance publique (sauf si prise d'emploi simultanée à la demande)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Bail à loyer avec indication du nombre de personne(s) partageant le logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Rapport d'arrivée avec 1 photo	<input type="checkbox"/>	
• Copie du passeport, y c. copie du visa	<input type="checkbox"/>	
• Extrait original du casier judiciaire étranger pour les étrangers de plus de 18 ans et de moins de 65 ans (peut être transmis ultérieurement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Si prise d'emploi simultanément à la demande:		
• Formule 1350 «Demande de permis de séjour avec activité lucrative» et contrat de travail (le tout, en 2 exemplaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Transmission au SPOP préalablement au rapport d'arrivée, le cas échéant par l'administré, les membres de la famille en Suisse, par un mandataire ou par l'ambassade / consulat.

Autres check-lists en relation avec le but du séjour:

- Membres de la famille d'un ressortissant suisse ou de son conjoint selon l'article 42, alinéa 2 de la LEtr : check-list 7

Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s):

- ♦ Service de la population (SPOP): www.vd.ch/entree-et-sejour
- ♦ Office fédéral des migrations (ODM): www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html